

## Investisseur de conviction, investisseur d'action: les points à retenir de la saison de votes 2022



Auteur(s)  
Marion Plouhinec

Publié  
25 Juillet 2022

Longue  
5 m

La fin d'une saison de vote active<sup>1</sup> est l'occasion pour Carmignac de commenter les points forts de la saison et de rendre compte de la manière dont nous avons voté lors des assemblées d'actionnaires des sociétés dans lesquelles nous investissons.

### Au cours de cette saison de vote 2022

**97%**

Carmignac a voté à 97% des assemblées pour lesquelles nous avons un droit de vote

**59%**

Carmignac a émis au moins un vote contre la direction lors de 59% des assemblées auxquelles nous avons voté

**12%**

des votes ont été émis contre la direction des entreprises dans lesquelles nous investissons, soit une légère augmentation par rapport aux 10% enregistrés sur la même période en 2021

### Exercer notre droit en votant contre la direction... et après ?

Nous utilisons notre vote pour signaler nos préoccupations à la direction, mais cela ne s'arrête souvent pas là et nous pouvons chercher à compléter le vote par un engagement à fournir à l'entreprise concernée un retour détaillé sur les préoccupations qui ont déclenché cette décision de vote négatif.

Cela a été particulièrement le cas au cours de cette saison de votes concernant les résolutions « say on climate », dans lesquelles la direction des entreprises demande aux actionnaires d'approuver leur politique ou leur rapport sur le climat.

## Glencore

Lors de l'Assemblée Générale (AG) annuelle de la société minière **Glencore** qui s'est tenue le 28 avril 2022, nous avons **voté contre le rapport sur le climat**<sup>2</sup> en raison de nos préoccupations concernant le plan de gestion à moyen et long terme de leurs actifs liés au charbon.

Malgré de solides objectifs de réduction des émissions et une grande partie de leurs opérations et dépenses d'investissement axées sur l'extraction de métaux de transition, nous pensons que l'entreprise devrait définir une voie plus claire pour les réductions d'émissions correspondant au scope<sup>3</sup>. Après notre vote, nous avons informé l'entreprise de notre décision.

Cette notification a été suivie d'une réunion d'engagement le 21 juin, organisée conjointement par l'équipe d'investissement responsable et le gestionnaire de portefeuille du fonds Carmignac Portfolio Green Gold avec les membres de l'équipe « Investor Relations » et la personne en charge du développement durable de la société, afin d'expliquer nos préoccupations et de définir nos attentes.

Cette résolution a occasionné plus de 23% de votes négatifs. Selon les dispositions du Code britannique de gouvernance d'entreprise, un vote dissident supérieur à 20% engage la société à consulter les actionnaires et à fournir, dans les six mois suivant l'AG, une mise à jour des avis reçus des actionnaires et des actions menées.

## Total Energies

Nous avons également **voté contre le plan de développement durable et de transition climatique**<sup>5</sup> de la société pétrolière et gazière **TotalEnergies** lors de son assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 25 mai 2022. Bien que nous ayons accueilli favorablement l'engagement de l'entreprise en faveur d'une production nette zéro en 2050, nous sommes préoccupés par les objectifs actuels à court et moyen terme et leur alignement sur cet objectif. En outre, nous nous attendons à ce que les objectifs d'émissions du scope 3 couvrent tous leurs produits, sans se cantonner aux produits pétroliers.

Nous avons fait part de ces commentaires directement au service des relations avec les investisseurs de la société par téléphone après l'AG, le 13 juin. La résolution a été soutenue malgré tout, puisque seuls 11% des actionnaires ont voté contre<sup>6</sup>.

## L'actionnariat actif : une pratique en hausse

Dans l'ensemble, la saison de votes 2022 a vu une forte augmentation de l'actionnariat actif des investisseurs grâce au dépôt d'un nombre important de résolutions d'actionnaires<sup>7</sup> lors des assemblées générales.

Cela a été particulièrement le cas sur le marché américain où la Securities and Exchange Commission (SEC) a mis en œuvre de nouvelles règles<sup>8</sup> rendant plus difficile pour les entreprises de bloquer le dépôt de résolutions d'actionnaires.

Sur le marché européen, nous avons constaté que certaines tentatives de déposer des résolutions d'actionnaires à l'ordre du jour de l'AG de certaines entreprises que nous détenons en portefeuille ont été bloquées.



#### L'exemple de TotalEnergies (France)

Le conseil d'administration de TotalEnergies a pris la décision de ne pas inclure une proposition déposée par 11 actionnaires portant sur sa stratégie climatique, estimant que la résolution « empiét[ait] sur la compétence en matière de politique publique du conseil d'administration dans sa définition de la stratégie d'entreprise »<sup>9</sup>.

Le groupe d'actionnaires a saisi l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui s'est déclarée incompétente en la matière. Le président de l'AMF a toutefois exprimé séparément son souhait de voir le législateur intervenir sur le sujet.

Nous considérons qu'il s'agit là d'un premier pas des actionnaires vers une amélioration de la démocratie actionnariale au sein de ce marché.

Cette tendance à l'augmentation des résolutions d'actionnaires se reflète dans nos statistiques de vote. **Carmignac a voté 165 résolutions déposées par des actionnaires** au cours du premier semestre 2022 dans le monde entier, soit une augmentation de **104 résolutions** par rapport à la même période l'année dernière. **48% de ces résolutions d'actionnaires auxquelles nous avons pris part ont été déposées dans des sociétés d'investissement américaines.**

Nous avons continué à exercer un droit de regard sur la qualité de ces résolutions et leur alignement avec les thématiques ESG sur lesquelles nous concentrons nos efforts :

#### Changement climatique

Chaque entreprise doit, selon nous, jouer un rôle dans l'atténuation du changement climatique.

#### Emancipation

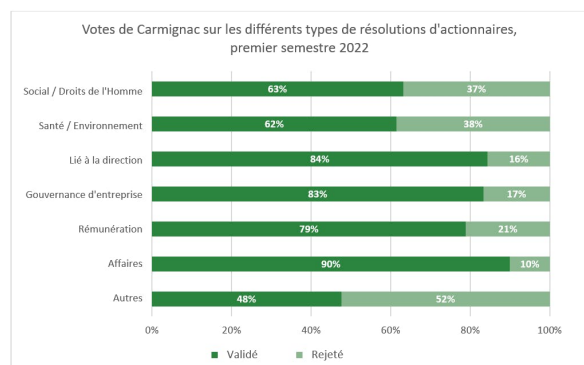
Nous considérons que les employés représentent l'actif le plus précieux de toute entreprise, lorsqu'une attention appropriée leur est accordée.

#### Leadership

Nous croyons en la valeur à long terme générée par les entreprises capables d'innover, afin de procurer constamment les meilleures solutions à leurs clients.



Nous avons **soutenu 75% de toutes les résolutions d'actionnaires soumises à notre vote, soit une légère augmentation par rapport au premier semestre 2021 (71%).**



Lors de l'AG de la société américaine de commerce en ligne **Amazon** qui s'est tenue le 25 mai 2022, **nous avons soutenu 7 des 15 résolutions proposées par les actionnaires.** Il s'agit des résolutions suivantes, liées pour nous au thème de **l'émancipation** :

#### Résolution 6

Commander un rapport indépendant pour évaluer le respect des devoirs de l'entreprise en matière de droits de l'homme

#### Résolution 13

Rapport sur la protection des droits de liberté d'association et de négociation collective

#### Résolution 16

Commander un audit indépendant sur les conditions de travail

Notre engagement en personne avec l'entreprise un mois avant l'AG nous a permis de comprendre les mesures prises par l'entreprise pour améliorer son approche sur les questions sociales et environnementales et a contribué à éclairer notre décision de vote. Cependant, nous avons fait savoir à l'entreprise qu'elle devait améliorer sa transparence sur les diverses initiatives environnementales et sociales menées pour améliorer la perception externe de leurs problèmes internes. Notre soutien aux 7 résolutions d'actionnaires est très lié à cet engagement.

Par exemple, nous avons décidé de soutenir la résolution 16, qui demandait au conseil d'administration de l'entreprise de commander un audit et un rapport indépendants sur les conditions de travail des livreurs. Nous pensons que ce sujet présente actuellement des risques pour la réputation ainsi que des risques opérationnels liés à une réserve de main-d'œuvre plus limitée et au coût élevé de cette main-d'œuvre.

Notre engagement avec l'entreprise nous a permis d'avoir un meilleur aperçu des actions menées pour améliorer les conditions de travail. Mais au-delà de cela, nous pensons qu'un audit effectué par un tiers indépendant augmenterait la transparence sur le sujet et aiderait les diverses parties prenantes à évaluer plus précisément la question.

Bien qu'aucune de ces résolutions n'ait obtenu l'approbation suffisante des actionnaires pour être adoptée, nous continuons à surveiller les pratiques ESG de la société et à nous engager avec elle.

### L'approche de Carmignac

Au travers de cet article, nous souhaitons démontrer l'approche active de Carmignac, fondée sur des convictions fortes en matière d'investissement, qui ne nous empêche pas de voter contre la direction d'une société lorsque nous pensons qu'il est approprié de le faire.

Nous utilisons nos droits de vote pour encourager les entreprises dans lesquelles nous investissons à apporter des améliorations conformes aux meilleures pratiques ESG, dans l'intérêt à long terme de l'entreprise, de ses parties prenantes et, en définitive, de nos clients.

Pour plus d'informations concernant notre approche du vote, veuillez consulter notre [politique de vote](#)<sup>10</sup>.

<sup>1</sup> Les assemblées générales des entreprises dans lesquelles nous investissons se tiennent généralement entre mars et juin, c'est ce que nous appelons la saison des votes.

<sup>2</sup> Résolution 13 - Approbation du rapport d'activité sur le climat

<sup>3</sup> Émissions générées par l'utilisation des produits ou services vendus

<sup>4</sup> <https://www.glencore.com/media-and-insights/news/results-of-2022-agm>

<sup>5</sup> Résolution 16 - Approbation du plan de développement durable et de transition climatique de la société

<sup>6</sup> [https://totalenergies.com/sites/g/files/nytnzq121/files/documents/2022-05/AG2022\\_Resultats-des-votes-par-resolution\\_FR.pdf](https://totalenergies.com/sites/g/files/nytnzq121/files/documents/2022-05/AG2022_Resultats-des-votes-par-resolution_FR.pdf)

<sup>7</sup> Par exemple, veuillez vous référer à la revue de Georgeson sur la saison des procurations 2022, qui décrit un « nombre record de propositions d'actionnaires » :

<https://www.georgeson.com/us/insights/2022-early-proxy-season-review/>

<sup>8</sup> Pour plus de détails à ce sujet, veuillez vous référer au discours prononcé par Renee Jones, directrice de la division Corporate Finance de la SEC <https://www.sec.gov/news/speech/jones-cii-2022-03-08>.

<sup>9</sup> <https://totalenergies.com/media/news/press-releases/board-directors-totalenergies-promoting-dialogue-its-shareholders>

<sup>10</sup> [https://carmidoc.carmignac.com/SRIVP\\_FR\\_fr.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/SRIVP_FR_fr.pdf)

Investissement Responsable

# Nous utilisons nos droits de vote pour encourager les entreprises dans lesquelles nous investissons à apporter des améliorations conformes aux meilleures pratiques ESG

Consultez nos politiques et rapports

**Il s'agit d'une communication marketing. Ce document est destiné aux clients professionnels. Veuillez vous référer au KIID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement.** Ce matériel ne peut être reproduit, en totalité ou en partie, sans l'autorisation préalable de la Société de Gestion. Ce document ne constitue pas une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Ce document n'est pas destiné à fournir des conseils comptables, juridiques ou fiscaux, et ne doit pas être utilisé à cette fin. Ce document vous est fourni à titre d'information uniquement et vous ne pouvez pas vous y fier pour évaluer le bien-fondé d'un investissement dans les titres ou les intérêts mentionnés dans ce document ou à toute autre fin. Les informations contenues dans ce matériel peuvent être des informations partielles et peuvent être modifiées sans préavis. Elles sont exprimées à la date de rédaction et proviennent de sources propriétaires et non propriétaires jugées fiables par Carmignac, ne sont pas nécessairement exhaustives et ne sont pas garanties quant à leur exactitude. En conséquence, aucune garantie d'exactitude ou de fiabilité n'est donnée et aucune responsabilité découlant de toute autre manière d'erreurs ou d'omissions (y compris la responsabilité envers toute personne en raison d'une négligence) n'est acceptée par Carmignac, ses dirigeants, ses employés ou ses agents. La référence à certains titres et instruments financiers est faite à titre illustratif pour mettre en évidence des valeurs qui sont ou ont été incluses dans les portefeuilles des fonds de la gamme Carmignac. Elle ne vise pas à promouvoir un investissement direct dans ces instruments et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'intervenir sur ces instruments avant l'émission de toute communication. Les portefeuilles des fonds Carmignac peuvent évoluer sans préavis. Royaume-Uni : Ce document a été préparé par Carmignac Gestion et/ou Carmignac Gestion Luxembourg et est distribué au Royaume-Uni par Carmignac Gestion Luxembourg UK Branch (enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro FC031103, agrément CSSF du 10/06/2013). En Suisse : le prospectus, les DICI et le rapport annuel sont disponibles sur [www.carmignac.ch](http://www.carmignac.ch), ou auprès de notre représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland), S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. L'agent payeur est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon/Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon. Copyright : Les données publiées dans cette présentation sont la propriété exclusive de leurs propriétaires, comme mentionné sur chaque page.

